

rier, où la production a augmenté de 9 p.c. et l'emploi de 7 p.c. Simultanément, des signes encourageants apparaissent dans des domaines aussi importants que le secteur énergétique et l'industrie minière... Le développement de la production manufacturière a entraîné dans son sillage une croissance accélérée de la production et de l'emploi dans les industries de services tels que les transports, le commerce et la finance.

Nous avons reconnu explicitement qu'une reprise complète de l'économie exigeait un rôle accru du secteur privé, au dépens du secteur public. Une politique ferme de restriction des dépenses publiques a été poursuivie depuis le lancement du programme de lutte contre l'inflation en 1975. Les autorités tant fédérales que provinciales ont accepté de limiter l'augmentation de leurs dépenses en deçà du taux de croissance du PNB. Cela a exigé une planification rigoureuse et des décisions difficiles; cependant, les résultats sont là, comme le montrent deux faits révélateurs: d'abord, le nombre d'emplois dans la fonction publique est maintenant moins élevé qu'il y a un an; en second lieu, la part du gouvernement fédéral dans le PNB est passée à 21,7 p.c. en 1975-1976 et elle passera à 19,9 p.c. en 1979-1980.

Excédent commercial record

Simultanément, un certain nombre de facteurs puissants ont favorisé l'expansion du secteur privé, le plus important étant l'amélioration de notre compétitivité. Cette amélioration a été permise par le ralentissement que nous avons réussi à imposer à nos coûts... Toutefois, elle résulte aussi de la baisse du dollar canadien, qui a été sensible par rapport à la monnaie américaine et considérable vis-à-vis des monnaies fortes comme le mark et le yen. Le plein effet de ce facteur ne se fera pas sentir avant un certain temps; cependant, dès 1978, nous avons enregistré un excédent commercial record de \$3,5 milliards.

L'énergie

Le Canada, comme tous les pays industrialisés a subi un choc sérieux lors du relèvement massif des prix mondiaux de l'énergie, au début des années 70. Cependant, à la différence de la plupart des pays, nous avons un important secteur énergétique national et de riches gisements qui, face à la hausse des prix réels de l'énergie peuvent connaître une expan-

sion considérable. Aussi le gouvernement a-t-il pu réagir à la majoration des prix par l'OPEP grâce à ce que nous avons appelé une politique d'autonomie énergétique. Concrètement, cela consiste à devenir moins dépendant des importations. Voici les principaux éléments de cette politique: — laisser monter progressivement le prix canadien du pétrole vers le niveau mondial, en reconnaissant que les prix américains de l'énergie constituent, pour des raisons de concurrence, une contrainte; — encourager, de concert avec les provinces, les investissements dans l'exploration et la recherche, et le développement par des prix plus élevés à la tête du puits, par un régime fédéral d'impôt sur les sociétés favorisant le réinvestissement, et,

Hausse du commerce extérieur

Après avoir enregistré une diminution de 2,1 p.c. en décembre, la valeur désaisonnalisée des exportations canadiennes s'est élevée de 5,8 p.c. en janvier, atteignant ainsi \$5,13 milliards d'après le concept de la balance des paiements. Les importations ont atteint \$4,74 milliards en janvier, soit une augmentation de 0,2 p.c. Elles avaient diminué de 4 p.c. en décembre. A la suite des hausses enregistrées en janvier, la balance commerciale a connu un surplus de \$386 millions (soit trois fois plus que le surplus de \$110 millions enregistré en décembre) attribuable à un regain de l'activité du secteur manufacturier.

pour le pétrole non conventionnel, par l'assurance que la production donnera droit aux prix mondiaux et que les installations pourront fonctionner à pleine capacité;

— promouvoir les économies d'énergie par des mesures fiscales, des subventions directes et d'autres moyens législatifs.

Dans mon exposé budgétaire de novembre dernier, j'ai pu annoncer que le secteur énergétique se portait bien et que notre politique portait fruit. Par rapport aux perspectives d'il y a seulement deux ans, les chances d'autonomie énergétique et de contribution de ce secteur à la croissance économique sont des plus encourageantes. Évidemment, les ressources énergétiques considérables dont dispose le Canada nous aideront à résorber plus facilement les chocs temporaires que causent les interruptions d'approvisionnement,

que ce ne serait le cas que dans la plupart des pays industrialisés...

Les perspectives sont bonnes aussi pour l'électricité. Les économies de consommation ont permis de prévoir une croissance moins forte de la demande tandis que, prouvant la compétitivité de notre industrie, nos exportations nettes passeront de \$167 millions en 1976 à \$406 millions en 1977.

Plusieurs grands projets d'investissement sont en vue. Mentionnons notamment deux projets d'exploitation de pétrole non conventionnel (de \$4 à \$5 milliards chacun), le prolongement vers l'est du réseau de gazoduc, plusieurs projets d'aménagement électrique et, bien entendu, le gazoduc partant de l'Alaska. A ce sujet, nous avons fait beaucoup de progrès dans l'élimination des obstacles de règlements et, une fois cette étape franchie, je m'attends que ce projet stimule considérablement l'économie intérieure pendant les travaux de construction. Quand le gazoduc sera en service, les recettes tarifaires auront un effet positif sensible sur notre balance des paiements...

Régime fiscal des sociétés

Il est particulièrement important, à mes yeux, que le niveau d'imposition des sociétés au Canada soit compatible avec celui des États-Unis, notre principal partenaire commercial. Notre régime fiscal est fondamentalement bon. L'étude a révélé que l'impôt des sociétés, en proportion du revenu avant impôt, avait été constamment plus faible au Canada au cours de la période 1972-1977. En 1977, le taux effectif d'imposition était de quelque six points plus faible au Canada qu'aux États-Unis. Cela est dû à des dispositions plus généreuses en matière d'amortissement et à un taux légal d'impôt moins élevé. Dans le secteur manufacturier, l'écart était de 11,3 en faveur du Canada. Cet important avantage relatif consenti aux entreprises manufacturières canadiennes s'explique par le taux réduit d'imposition des bénéficiaires de fabrication et de transformation, ainsi que par l'amortissement accéléré de la machinerie et de l'équipement.

Au Canada, des encouragements fiscaux particuliers stimulent l'activité dans des secteurs clés comme l'industrie manufacturière et l'exploration des ressources, de même que des activités spéciales comme l'investissement, l'expansion économique régionale, et la recherche et le

(suite à la page 8)